



Déclaration UE de conformité - Emballage

Règlement (UE) 2025/40 - annexe VIII

Chipolo POP - 6 pack

Informations relatives à la déclaration	Valeur
Numéro de la déclaration	PPWR-DOC-C24W-6PACK-Rev1
Type de produit	Chipolo POP - 6 pack
Identification de l'emballage	MPR.0000164.000

1. Identification unique de l'emballage

La présente déclaration couvre le composant d'emballage suivant, qui constitue l'emballage Chipolo POP 6-pack. L'insert à poche interne découpé à l'emporte-pièce décrit à la section 4 est un élément intégré découpé dans le même flan de matériau de boîte sous la référence SKU indiquée, et non un composant numéroté séparément :

Composant	SKU	Variante
Boîte	MPR.0000164.000	Black, White, Red, Blue, Yellow, Green (6-pack mixte)

2. Fabricant

Chipolo d.o.o.
Gabrsko 12
1420 Trbovlje
Slovénie

3. Responsabilité exclusive

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration

Emballage de vente à usage unique, sans contact alimentaire, destiné à six étiquettes de repérage Chipolo POP, configuration 6-pack. L'emballage est une boîte en carton imprimée avec un insert à poche interne découpé à l'emporte-pièce qui maintient les six étiquettes de repérage en place. La boîte et l'insert sont tous deux fabriqués en papier non couché de 250 g/m², fourni par Baosong Paper (Chine) via le façonnier Hong Kong Honda. Le seul traitement de surface est un vernis de surimpression à base d'huile sur les graphismes imprimés ; il n'y a ni stratification plastique, ni revêtement filmique, ni couche composite.

La présente déclaration couvre l'unique variante d'impression multicolore de la boîte 6-pack (Black, White, Red, Blue, Yellow et Green), la seule configuration 6-pack actuellement produite.

Dimensions du flan de boîte à plat : environ 425 mm x 230 mm.

Le guide de démarrage rapide, le manuel d'utilisation, la notice de manipulation et de garantie ainsi que la notice de conformité réglementaire emballés à l'intérieur de la boîte constituent la documentation produit et sont exclus de la composition d'emballage évaluée ici.

5. Législation d'harmonisation de l'Union applicable

L'objet de la présente déclaration est conforme aux exigences au titre du règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (JO L, 2025/40, 22 janvier 2025), y compris l'exigence essentielle transitoire maintenue par l'article 70 de la directive 94/62/CE.

6. Normes, spécifications communes et spécifications techniques

À l'exception des exigences essentielles transitoires relatives à la minimisation de l'emballage prévues à l'article 70(1)(b), aucune norme harmonisée au titre de l'article 36 ni spécification commune au titre de l'article 37 du règlement (UE) 2025/40 n'est actuellement disponible.

Pour démontrer et vérifier la conformité, les normes harmonisées suivantes (appliquées à titre de dispositions transitoires ou d'orientations) et les méthodologies d'essai analytique suivantes ont été appliquées :

- Limites de concentration en métaux lourds (article 5(4)) : quantifiées par analyse ICP-OES/AAS et UV-Vis, conformément aux rapports d'essai de laboratoire accrédité couvrant les composants papier et encre de cet emballage.
- Recyclabilité (article 6(1)) : EN 13430:2004.
- Minimisation de l'emballage (article 10 / exigence transitoire au titre de l'article 70(1)(b)) : EN 13428:2004.

7. Organisme notifié

Sans objet. La procédure de contrôle interne de la production prévue à l'annexe VII du PPWR et utilisée pour cet emballage ne nécessite pas l'intervention d'un organisme notifié.

8. Informations complémentaires

La documentation technique requise pour démontrer la conformité est compilée et tenue à jour dans le dossier technique portant la référence TF-Chipolo-POP-6pack, Version 1.0, dated 07.08.2026.

La présente déclaration ne s'applique que tant que la production en série reste identique à la configuration évaluée pour la configuration 6-pack multicolore indiquée.

Signature

Champ de signature	Entrée
Signé au nom et pour le compte de	Chipolo d.o.o.
Lieu et date d'établissement	Trbovlje, Slovénie, 11/08/2026
Nom	Primož Zelensek
Fonction	CEO
Signature	 chipolo. CHIPOLG D.O.O. GABRSKO 12 SI-1420 TRBOVLJE SLOVENIJA